



# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### **Demande de dérogation mineure**

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 6 mai 2025 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 332 rang des Érables (lot 6 285 010).

La dérogation consiste à :

- Autoriser l'augmentation d'un cheptel animal et l'agrandissement du bâtiment d'élevage existant, faisant passer le cheptel à 100 unités animales. La distance séparatrice à respecter avec les maisons d'habitations voisines est de 60.62 mètres tandis que la distance actuelle avec la résidence voisine est de 37 mètres, soit une différence de 23.62 mètres ;

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : [municipalite@stjosephdeserables.com](mailto:municipalite@stjosephdeserables.com) ou lors de la séance du conseil municipal ci-dessus mentionnée.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce deuxième jour du mois d'avril 2025.

  
Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière